

Frais accessoires

*Procédure pour remplir le formulaire de réquisition de matériel
admissible pour la dispensation de services assurés*

CONSIGNES IMPORTANTES À SUIVRE

1. Maximum d'une commande toutes les deux semaines.
2. Respecter les formats de distribution des produits.
3. Le magasin se réserve un délai de 10 jours pour traiter la commande.
4. Aucun retour de matériel.

CLINIQUE MÉDICALE

Un cabinet (ou clinique) remplit un seul formulaire pour l'ensemble des professionnels de la santé y œuvrant et concernés par l'application du *Règlement abolissant les frais accessoires liés à la dispensation des services assurés et régissant les frais de transport des échantillons biologiques*. Ci-après, le terme cabinet est utilisé pour désigner également les professionnels de la santé œuvrant seuls.

Sur le formulaire, voici les informations utiles au cabinet.

1. Utiliser l'identifiant et le code d'accès délivrés par nos équipes pour accéder à l'interface web.
2. Vérifier vos informations personnelles et demander une mise à jour du contact par défaut au besoin (directement via l'interface).
3. Sélectionner les produits et quantités désirés.
4. En ce qui concerne le matériel, seules les quantités désirées sont à indiquer. Si un produit n'apparaît pas dans cette liste, c'est que le magasin n'est pas en mesure de vous le fournir.
5. Pour toutes questions, ou pour demander votre inscription, nous vous invitons à communiquer avec nous par le biais du courrier électronique suivant :

frais.accessoires.ciussmcq@ssss.gouv.qc.ca